

Date de convocation le :
Lundi 31/08/2026

NOMBRE DE
CONSEILLERS :
EXERCICE : 15.
PRÉSENTS : 13
VOTANTS : 15

L'an deux mille-vingt-six, le dix-sept septembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Bidache dûment convoqué s'est réuni dans la Salle du Conseil Municipal en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-François LASSERRE, Maire.

Etaient présents : M LASSERRE Jean-François, Mme CANDERATZ Catherine, M. CALLIAN Remy, M. PÉTRISSANS Christian, Mme ETCHEBES Cécile, M DUPIN Frédéric, Mme LOPEZ Dominique, Mme HEGUY Karine, M CALATAYUD Matthieu, Mme ITHOROTZ Emma, M ETCHEGOIN Jean-Michel, Mme MATHIAS Véronique et M ROSSIGNOL Alain.

Etaient absents : Mme LARRALDE Jenofa et M. AMIANO Nicolas

Procuration : Mme LARRALDE Jenofa à Mme ETCHEBES Cécile et M. AMIANO Nicolas à M. CALLIAN Remy

Secrétaire de séance : Mme HEGUY Karine.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, dans le cadre du projet SAGEC portant sur la construction de 64 logements, il convient de définir le devenir d'une partie de la parcelle cadastrée section ZH n° 456, d'une superficie totale de 6 087 m².

Il précise que le permis de construire a été déposé fin juillet et est actuellement en cours d'instruction, notamment dans l'attente de l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France. Monsieur le Maire précise qu'une estimation du service des Domaines est en cours.

Monsieur le Maire explique que dans le cas d'une cession à l'Association Syndicale Libre (ASL) collectif, le terrain sera définitivement non constructible et que le collectif aura la charge de l'entretien.

Mme HEGUY suggère que zone puisse être aménagée en jardin partagé, qui s'associerai à la démarche du projet de la salle Ovéole prévu dans le collectif.

M ROSSIGNOL et M CALATAYUD s'interrogent sur la charge de travail que représenterai l'entretien de cette zone pour les agents du service technique.

Objet :

**Avancement projet
immobilier route de
Came - devenir de la
parcelle Nord de 6 087
m²**

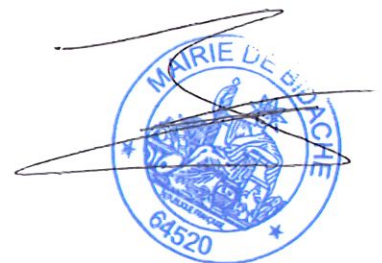
Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DÉCIDE de céder la partie de la parcelle cadastrée section ZH n° 456 à la future ASL;

PRÉCISE que cet espace sera non constructible et que les conditions d'accès, d'entretien, d'usage et de non-clôture, seront définies dans l'acte de cession

Adopté à l'unanimité des membres votants.

**Jean-François LASSERRE
Maire de Bidache**



*Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture le*

*Formalités de publicité
effectuées le*

*Pour copie certifiée conforme à
l'original.
A Bidache,*

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, suite à la fermeture du bureau de La Poste situé au 75 route de Saint-Palais, le bâtiment communal sera libéré à compter de la fin du mois d'octobre.

Afin de permettre aux conseillers municipaux de prendre connaissance des locaux et d'apprécier leur superficie, une visite du bâtiment a été organisée préalablement.

Monsieur le Maire propose de conserver la destination de ce bâtiment en local à usage commercial et de procéder à sa mise en location. Il informe l'assemblée que trois candidatures ont d'ores et déjà été déposées.

Les membres du Conseil Municipal s'interrogent sur les possibilités d'aménagement intérieur des locaux, notamment concernant la répartition des espaces, les ouvertures, les points d'eau et les sanitaires.

Monsieur le Maire propose, avant de déterminer les modalités d'aménagement et de location, de solliciter les trois candidats afin de recueillir leurs besoins respectifs, notamment : la superficie nécessaire au regard de leur activité ; la nécessité ou non de disposer d'un point d'eau dans leur bureau ; la possibilité d'utiliser des sanitaires communs avec les autres éventuels locataires.

Mme MATHIAS s'interroge également sur la possibilité de diviser le bâtiment en deux ou trois espaces distincts, afin de permettre l'accueil de plusieurs activités. Elle soulève par ailleurs la question de l'intérêt financier pour la commune d'une telle division, notamment dans l'hypothèse où le montant du loyer serait déterminé en fonction de la superficie occupée.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DÉCIDE de garder le bâtiment comme local commercial et de le proposer à la location

Adopté à l'unanimité des membres votants.

Jean-François LASSERRE
Maire de Bidache

*Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture le*

*Formalités de publicité
effectuées le*

*Pour copie certifiée conforme à
l'original.
A Bidache,*



Récapitulatif des délibérations de la séance du jeudi 17/09/2026 :

- N°54-2026 : Avancement projet immobilier route de Came - devenir de l parcelle Nord de 6 087 m2
- N°55-2026 : Avenir du bâtiment Poste – 75 route de St Palais

Séance levée à 23h53.

Jean-François LASSERRE
Maire de Bidache



Questions diverses :

- Point travaux et inauguration Mairie
- Parcours patrimonial ; fini
- Pt local comité des fêtes terminé
- Faux contact sur une partie de l'éclairage de la Sdf qui oblige à changer l'ensemble car le modèle n'existerait plus ;
- Suites : en attente rapport étude charpente ; enerloop panneau photovoltaïque
- Affaissement muret cimetière israélite : l'association israélite devrait contacter un maçon ; à relancer
- Association Maillage en faveur de la cohabitation intergénérationnelle et solidaire : proposition spectacle « mon coloc est un senior » 200 € (chapeau) : rechercher une date ; 16/01/2027
- Pt sous pôles ;
- Jardin médiéval : jardin à étoffer, jeux à remplacer/ mur à gauche avec clôture pour protéger de la route etc... Le sous pôle animations se charge de la réflexion.
- Fermeture auto-école (demande en 09 /26 cf mail du 14/09); rats plafond plaques à remplacer
- Emplacement photomaton
- Stationnement gênants vival rue st jacques suhas
- Lieu stockage mosaïque (vente maison pour tous) + déplacement compteurs
- Mobilier sous-sol poste + mairie temp
- Camion musée Orsay itinérant
- Projet bande fronton (suite rdv département)
- Muret école

Jéan-François LASSERRE
Maire de Bidache

